



*Direction des services techniques et  
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-221124-1723

**ARRETE N° ARR/2022/ST/516**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code de la Route,  
 Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
 Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
 Considérant que le **déménagement au 67 rue Jean Jaurès à Hem** par l'entreprise VOREUX LAUWERS va créer une gêne aux usagers et empiétera sur le domaine public, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer ce secteur.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le 20 décembre 2022, de 7h00 à 20h00, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, considéré comme gênant, sera interdit face au 67 rue Jean Jaurès à Hem sur une longueur de 25 m et exclusivement réservé aux véhicules de déménagement.

**ARTICLE 2** : Le 20 décembre 2022, de 7h00 à 20h00, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

**ARTICLE 3** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise VOREUX LAUWERS à Roubaix (59).

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à Ilévia, à la Sté Esterra et à l'entreprise VOREUX LAUWERS – 28 rue Kellermann – 59100 ROUBAIX.

Fait à HEM, le 25 NOV. 2022

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

**Laurent PASTOUR**



Toute correspondance doit être adressée impérativement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM